



Le Ministre de la **Justice**,
chargé de la Régie des Bâtiments

2019-0552

SPF Intérieur

11-04-2019

SCTA Malmédy

Madame Chantal BOUILLON
Chef de service du Service Central de Traduction
Allemande (SCTA)
Rue de la Gare 13
4960 Malmédy

CONTACT Nele Staessens
TÉL. 02 542 80 11
FAX. 02 542 00 00
E-MAIL nele.staessens@just.fgov.be
ADRESSE 115 boulevard de Waterloo, 1000 Bruxelles
DATE **10 APR. 2019**
COPIE
ANNEXE

NOTRE RÉF. KAB/259505
VOTRE RÉF. 2019-0369

OBJET **Loi du 21.04.2007 - Avis du Gouvernement de la Communauté germanophone - Proposition de liste des lois à traduire en allemand**

Chère Madame,

Conformément à l'article 2 de la loi du 21 avril 2007 réglant la publication en langue allemande des lois et arrêtés royaux et ministériels d'origine fédérale et modifiant la loi du 31 mai 1961 relative à l'emploi des langues en matière législative, à la présentation, à la publication et à l'entrée en vigueur des textes légaux et réglementaires, les lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées le 18 juillet 1966, ainsi que la loi du 31 décembre 1983 de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone, j'ai l'honneur d'arrêter la liste des lois à traduire en langue allemande, rédigée par les soins du Service Central de Traduction Allemande (SCTA) et approuvée par le Gouvernement de la communauté germanophone le 14 février 2019.

Je vous prie de croire, chère Madame, en l'expression de mes salutations distinguées.

Koen GEENS